

Indexation des retraites : Macron a menti, une fois de plus !

écrit par Christine Tasin | 27 avril 2019



Indexation des retraites: comment Macron travestit la réalité à son avantage

LE SCAN ÉCO – En promettant que les petites pensions seront réindexées sur l'inflation au 1er janvier et que toutes le seront à partir de 2021, le chef de l'Etat ne dit pas toute la vérité aux Français et fait surtout preuve de communication. Mais attention au retour de boomerang qui pourrait être violent.

La politique, on le sait, c'est de la communication et [Emmanuel Macron](#) ne manque pas de talent en la matière. Un peu trop même pourrait-on dire sur le sujet des [retraites](#) après sa prestation télévisée de jeudi soir en sortie du [grand débat national](#). Car à trop vouloir faire de la com', le président risque de se prendre les pieds dans le tapis et son art oratoire pourrait bien au final se retourner contre lui. La preuve avec les **deux vraies-faussees annonces qu'il a faites concernant la pseudo réindexation des petites retraites sur l'inflation pour le 1er janvier prochain**. Du grand art que

d'aucuns pourraient toutefois comparer à de la manipulation, pour ne pas dire de la désinformation... Explications.

Qu'a dit précisément le président de la République lors de sa conférence de presse? *«Au 1er janvier prochain, je souhaite que nous réindexions les retraites de moins de 2000 euros et qu'il n'y ait plus de sous indexation de quelque retraite que ce soit à partir de l'année 2021»*, a ainsi garanti Emmanuel Macron, dans son propos liminaire qui aura duré à peu près une heure. *«Je pense qu'il faut rebâtir cette clarté, cette lisibilité pour nos retraités»*, a-t-il immédiatement précisé. Dont acte, soyons-le et c'est là que le bât blesse. Pour deux raisons.

Primo, il n'y aura aucune réindexation des petites retraites l'année prochaine, contrairement à ce qu'a dit le président de la République. La raison? Simple. Pour réindexer les pensions, encore eût-il fallu qu'elles aient été au préalable sous-indexées. Or il n'en est rien. Si le gouvernement Philippe avait en effet prévu dans son projet de loi de financement de la Sécu pour 2019 de sous-indexer l'ensemble des pensions de retraite (c'est-à-dire en réalité de ne les revaloriser que de 0,3% par rapport à l'inflation) pour les années 2019 et 2020, le conseil constitutionnel l'en a empêché en décembre dernier, après la saisine des parlementaires socialistes, en censurant la mesure pour l'année prochaine.

«Au 1er janvier prochain, je souhaite que nous réindexions les retraites de moins de 2000 euros et qu'il n'y ait plus de sous indexation de quelque retraite que ce soit à partir de l'année 2021»

Emmanuel Macron, le 25 avril 2019

Non que les sages de la rue Montpensier aient été contre le principe d'une sous-indexation des pensions (ils l'ont au contraire validé sur le fond) mais ils ont considéré, à juste titre, que la mesure concernant 2020 représentait un «cavalier

budgétaire» et n'avait donc rien à faire dans le projet de budget de la Sécu 2019. Dit autrement, ils ont cassé la disposition pour 2020, rendant donc caduque toute désindexation pour l'année prochaine. Pour être encore plus clair, il est donc techniquement impossible de défaire une mesure qui, en réalité, n'a jamais été promulguée par le chef de l'Etat lui-même. Dans la pratique, le gouvernement Philippe ne va donc pas réindexer les petites pensions sur l'inflation au 1er janvier dans le PLFSS2020, comme le sous-entend le chef de l'Etat, mais sous-indexer à nouveau, en réalité, uniquement les retraites supérieures à 2000 euros par mois. Ce qui n'est pas tout à fait pareil, à commencer par politiquement...

Secundo, Emmanuel Macron joue encore les grands seigneurs en jurant qu'aucune retraite ne sera plus sous-indexée «à partir de 2021». La belle affaire! Il se trouve que la mesure initiale incriminée (la sous-indexation de toutes les pensions de retraite dans le PLFSS2019) avait été prise pour... deux années seulement, 2019 et 2020, et n'avait donc pas vocation - c'est en tout cas ce qui avait été dit par le gouvernement Philippe à l'époque- à porter au-delà.

Résultat, pour être clair et parfaitement lisible des intéressés, le chef de l'Etat promet en la matière quelque chose qui n'a en réalité jamais été prévu d'être ni même voté. Il rassure en faisant mine d'annuler une décision qui n'a jamais été anticipée ou promulguée par ses soins. Nul doute que les retraités apprécieront à leur juste valeur ces deux concessions, en sortie du grand débat national du chef de l'Etat, qui n'en sont donc pas vraiment...

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/indexation-des-retraites-comment-macron-travestit-la-realite-a-son->

[avantage-20190426](#)